



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Sabine Ménager
Marie Favier
Isabelle Pouliquen
Emmanuelle Vanmechelen

RAPPORT D'ÉVALUATION

Sciences pharmaceutiques

Université de Namur (UNamur)

10.07.2018

Table des matières

Sciences pharmaceutiques : Université de Namur.....	3
Contexte de l'évaluation.....	3
Synthèse.....	4
Présentation de l'établissement et du programme évalué	6
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de son programme.....	7
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	7
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme.....	7
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme.....	8
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	8
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	10
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme.....	10
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	10
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme.....	12
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	12
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés.....	12
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	13
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	13
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	14
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée) ...	14
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	14
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	14
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme.....	15
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	16
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	16
Dimension 5.2 : Analyse SWOT	16
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi	16
Conclusion	17
Droit de réponse de l'établissement.....	18

Sciences pharmaceutiques : Université de Namur

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du *cluster* « Sciences pharmaceutiques ». Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 8 et 9 février 2018 à l'Université de Namur, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive pour évaluer le bachelier en Sciences pharmaceutiques.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré vingt-sept membres du personnel, neuf étudiants, trois diplômés et quatre représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité¹

- Sabine Ménager, présidente et experte paire
- Marie Favier, experte étudiante
- Isabelle Pouliquen, experte en gestion de la qualité
- Emmanuelle Vanmechelen, experte de la profession

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est publié sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm

FORCES PRINCIPALES

- Des valeurs institutionnelles partagées
- Une culture du dialogue au service de l'étudiant très présente
- Une démarche qualité institutionnelle
- Une commission contact à l'écoute des étudiants
- La place accordée aux travaux pratiques et séminaires au cours du cursus
- Un travail intégré à la fin du bloc 3 exigeant une approche pluridisciplinaire
- Une formation professionnelle continue importante proposée aux enseignants
- Un guide pour la validation des PAE
- L'implication forte des étudiants dans l'accueil et l'information des futurs étudiants

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Trop peu de formalisation du fonctionnement du département
- L'absence de la notion d'équipe pédagogique
- L'absence de déclinaison de la démarche qualité institutionnelle dans la composante dont relève les sciences pharmaceutiques peut être inhérente au côté émergent de cette démarche de l'institution, ainsi qu'à la très forte indépendance facultaire
- La participation trop faible des étudiants aux instances décisionnelles
- L'absence de mobilité internationale sortante
- L'absence d'indicateurs pour évaluer la pertinence du programme
- L'absence de lien entre les compétences visées et les enseignements
- Un déséquilibre entre les ECTS attribués et la charge de travail effectif de l'étudiant
- La faiblesse des ressources humaines du département.

OPPORTUNITÉS

- Une nouvelle gouvernance institutionnelle
- La volonté de l'Université de développer le département de pharmacie
- Un nouveau bâtiment en construction
- Le recrutement d'un data manager envisagé

MENACES

- L'absence du cursus de master
- L'impact de la mise en place de l'examen d'entrée en médecine
- Des PAE rendant la pédagogie incertaine

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

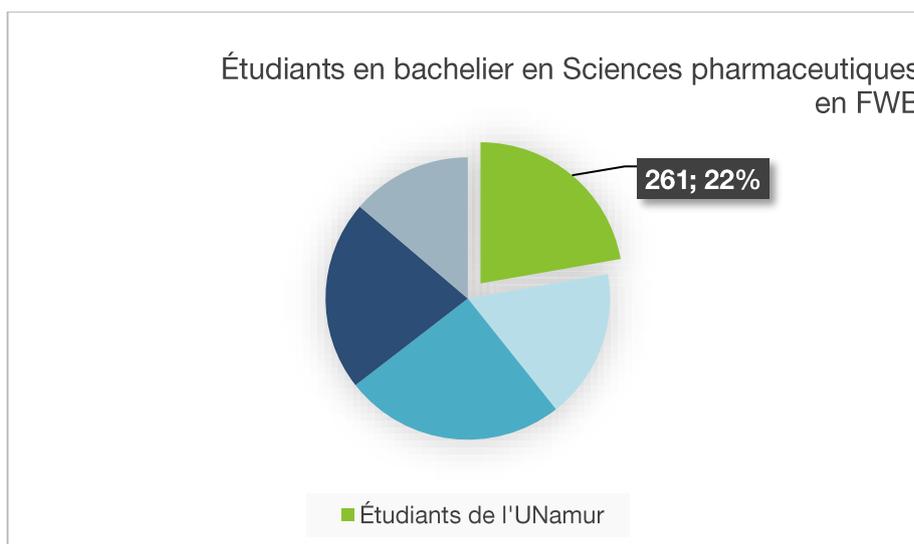
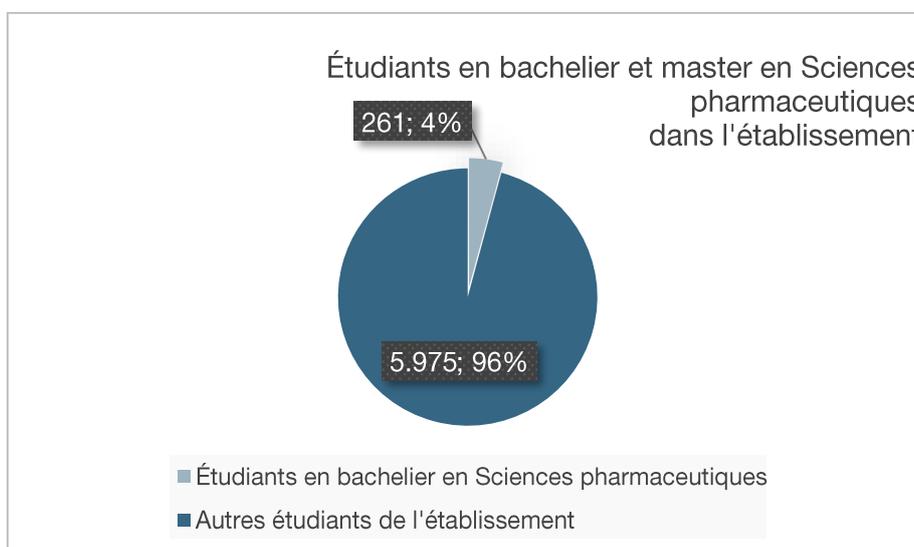
- Renforcer les relations entre l'équipe départementale, la faculté et le rectorat pour permettre une démarche qualité plus efficace
- Encourager la participation des étudiants aux instances départementales et facultaires
- Associer l'ensemble de l'équipe pédagogique et les acteurs du monde socioprofessionnel au pilotage du programme
- Instituer chaque année l'évaluation des enseignements de toutes les UE
- Mettre en place des indicateurs pour évaluer la pertinence du programme
- Promouvoir la mobilité internationale sortante des étudiants
- Etablir un lien étroit entre le référentiel de compétences et les AA et le programme de formation
- Mettre en place une UE de stage d'observation en bloc 3
- Renforcer le lien entre l'institution et le département pour le développement d'outils d'aide à la réussite
- Rendre obligatoire une formation à la pédagogie pour les assistants

Présentation de l'établissement et du programme évalué

L'Université de Namur (UNamur), anciennement « Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix » (FUNDP), a été fondée en 1831 par son pouvoir organisateur actuel : la Compagnie de Jésus.

Elle comporte six facultés (Philosophie et Lettres ; Droit ; Sciences économiques, sociales et de gestion ; Informatique ; Sciences ; Médecine) qui proposent une vingtaine de bacheliers, une dizaine de masters, ainsi que des masters de spécialisation et des formations de 3e cycle.

Pour l'année de référence 2013-2014, 4% des étudiants de l'UNamur étaient inscrits en bachelier Sciences pharmaceutiques. Ceux-ci représentaient 22% du nombre total d'étudiants inscrits dans ce bachelier en FWB².



² Source : données fournies par le Conseil des recteurs (CRef).

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 L'Université de Namur accorde via sa charte une place importante aux valeurs jésuites et humanistes dont elle est héritière. Ces valeurs sont partagées par l'ensemble de la communauté universitaire. Le comité d'expert a jugé extrêmement ancrée la culture du dialogue au service de l'étudiant.
- 2 En 2004, le département de pharmacie intégré depuis sa création en 1997 à la faculté des sciences devient l'un des 4 départements de la faculté de médecine. Le conseil de la faculté définit la politique facultaire, en déléguant au conseil du département la gestion des questions intéressant les cycles de bachelier et de doctorat en Sciences pharmaceutiques proposés par l'Université de Namur. Le comité des experts tient à signaler la présence de la Commission de contact qui assure régulièrement la concertation entre les enseignants et les étudiants.
- 3 L'équipe rectorale récente n'ayant pas encore dévoilé son plan stratégique, le département de pharmacie est en attente de la nouvelle vision institutionnelle.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 4 La démarche qualité au niveau institutionnel a été initiée en 2012 avec la création d'un poste de vice-rectorat à la qualité, au genre et au développement durable et le recrutement d'une coordinatrice qualité. L'objectif premier était d'instituer une culture de la qualité au niveau des services centraux de l'institution (qualité du chiffre, de l'organisation, des individus, du campus et de l'infrastructure). La nouvelle équipe rectorale s'est saisie de la qualité de l'enseignement via une approche *bottom-up* : respecter les libertés facultaires en garantissant la cohérence de la démarche. Il importe de veiller à une bonne articulation entre les démarches qualité ciblées vers l'enseignement qui se mènent institutionnellement et les stratégies facultaires ou départementales.
- 5 Le comité remarque une crainte importante de l'équipe départementale que l'approche proposée soit plus orientée vers un suivi administratif procédural et de résultats bruts qu'orienté vers la mise en place d'actions permettant de soutenir les stratégies à chacun des niveaux et de piloter l'établissement pour atteindre ses objectifs stratégiques. Cette préoccupation semble prise en compte par la nouvelle équipe rectorale.
- 6 Au niveau de la Faculté, il existe encore trop peu de formalisation de son fonctionnement (pas de compte rendu des commissions...) ce qui nuit au partage de

l'information. En particulier, la Commission de contact réunissant le Doyen, le Vice-Doyen, la responsable administrative et des représentants étudiants et qui semble être le relais qualité au niveau facultaire devrait formaliser ses activités.

- 7 Le comité constate que la participation des étudiants de pharmacie aux instances décisionnelles est largement insuffisante, elle se limite à la participation à la Commission de contact. Il semble difficile d'impliquer les étudiants à des niveaux supérieurs. La collaboration des étudiants au fonctionnement institutionnel est pourtant intégrée dans les valeurs défendues par l'établissement, valeurs reconnues par les étudiants eux-mêmes. Cette participation accrue contribuerait certainement à affiner leur esprit critique.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 8 Le comité relève que la notion d'équipe pédagogique est peu perceptible. Ceci est renforcé par l'intervention d'enseignants d'autres départements et facultés dans la formation en tant que prestataires de services plutôt qu'en tant que membres d'une équipe. Ainsi l'évolution du programme découle plus d'initiatives personnelles que d'une réflexion collective et ne s'appuie pas sur une réflexion concertée de la part des enseignants chargés de la formation.
- 9 La faculté de médecine a instauré en 2016-2017 un système d'évaluation en ligne des enseignements. Seul un tiers des UE est évalué chaque année à l'aide d'un questionnaire institutionnel standardisé sans que le choix des UE soit validé par les enseignants du département. Le questionnaire standardisé au niveau institutionnel est vécu comme non pertinent et peu transparent par les enseignants. Aucun *feedback* n'est institué auprès des étudiants. Le comité préconise que le travail d'analyse amorcé par l'équipe en charge de la validation du programme annuel de l'étudiant (PAE) soit intégré dans la réflexion sur l'évolution du programme.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 10 La petite taille du département favorise la voie orale pour sa communication interne. La pertinence et l'efficacité de cette voie de communication pourrait être menacée par l'augmentation importante des effectifs depuis la mise en place de l'examen d'entrée aux études médicales et dentaires.
- 11 De nombreux dispositifs (numériques tels que Webcampus ou affichages dans des espaces identifiés) assurent au quotidien la communication avec les étudiants qui semblent s'en satisfaire même si l'absence de formations aux outils est regrettée.
- 12 Les étudiants souhaiteraient avoir plus de contact avec le monde professionnel pour être mieux informés sur les différents débouchés offerts.

RECOMMANDATIONS

- 1 Renforcer les relations entre l'équipe départementale, la faculté et le rectorat pour permettre une démarche qualité plus efficace.
- 2 Il serait souhaitable que les étudiants de pharmacie participent de manière plus active à la gouvernance de l'établissement. Le souci d'accompagnement développé par la

faculté vis-à-vis de ses étudiants semble nuire au développement de leur autonomie et de leur esprit critique.

- 3 Une participation collégiale du département et de ses parties prenantes est souhaitée dans les approches pédagogiques et la démarche d'amélioration des programmes.
- 4 Concernant l'évaluation des enseignements, le comité recommande d'améliorer le dispositif, par exemple en instituant chaque année l'évaluation de l'ensemble des UE et en formalisant le *feedback* auprès des étudiants.
- 5 Institutionnaliser un contact récurrent entre les étudiants et les différents professionnels du monde pharmaceutique de manière à les aider à anticiper leur choix de carrière.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 Le comité constate que les exigences légales du premier cycle des études pharmaceutiques sont respectées ainsi que le référentiel de compétences interuniversitaires sur le programme de bachelier garantissant et facilitant aux étudiants de Namur une poursuite d'étude en master dans une des universités francophones belges l'organisant.
- 2 Le comité regrette qu'aucune démarche formelle n'ait été mise en place pour apprécier la pertinence du programme, la facilité de l'insertion des étudiants titulaires d'un master ne peut à elle seule témoigner de la qualité et de la solidité de la formation offerte par l'Université de Namur.
- 3 Le département justifie la faible participation aux instances et l'absence de participation aux enseignements du monde professionnel par le fait que seul le cycle de bachelier soit proposé.
- 4 Mensuellement, les délégués étudiants ont l'occasion d'exprimer leur opinion lors de la commission contact. Un retour aux autres étudiants est réalisé régulièrement. L'absence de compte rendu ne permet pas de connaître les questions abordées, il semble qu'elles concernent essentiellement la gestion des problèmes quotidiens.
- 5 Le comité constate que le statut d'étudiant chercheur n'est pas exploité par le département. Un usage de celui-ci, comme c'est le cas dans d'autres facultés de l'Université de Namur, pourrait contribuer à une meilleure visibilité du monde de la recherche.
- 6 Le comité regrette l'absence de la dimension internationale qui permettrait une mobilité étudiante sortante principalement en Europe ou les programmes de formation en sciences pharmaceutiques sont similaires.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 7 Le comité souligne que le site web propose une vision claire et mise à jour du programme et que l'institution a confié au Service Info études l'accueil et l'information des futurs étudiants. L'implication des étudiants aux activités proposées par l'Université (participation aux salons, etc.) est très appréciée par les futurs étudiants et par les étudiants eux-mêmes.

RECOMMANDATIONS

- 1 Mettre en place des indicateurs pour évaluer la pertinence du programme comme par exemple un suivi des cohortes d'étudiants qui poursuivent en masters.
- 2 Augmenter la participation des acteurs du monde socioprofessionnel en les intégrant à la fois à la réflexion sur l'amélioration continue de la formation et à l'enseignement.
- 3 Développer le statut d'étudiant-chercheur, les étudiants ayant bénéficié de ce statut pourraient devenir des ambassadeurs du monde de la recherche auprès des autres étudiants.
- 4 Promouvoir la mobilité étudiante à l'international à l'aide du programme d'échange ERASMUS. Le comité attire l'attention sur la nécessité de fonder les échanges non pas sur une prise en compte pointilleuse des contenus de cours mais sur les acquis d'apprentissage.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Le département a identifié les compétences et les acquis d'apprentissage visés par le référentiel de compétences commun. Ces compétences ne sont explicitées ni aux étudiants ni aux enseignants en dehors de ceux du département de pharmacie ni exploitées pour la réflexion sur l'évolution du programme.
- 2 Le comité souligne l'absence de lien entre les compétences visées et le programme.
- 3 L'approche compétences semble peu connue des étudiants qui identifient les compétences comme étant le savoir-faire pour réussir l'examen.
- 4 Le comité constate que l'obligation pour chaque enseignant de tenir à jour la fiche pédagogique de son cours est respectée. Ces fiches clairement renseignées et diffusées sur le site Web sont facilement accessibles pour les étudiants.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 5 Le comité constate que le département fait partie des entités motrices en termes d'innovations pédagogiques au sein de l'Université, notamment via la participation au projet institutionnel PUNCH (Pédagogie Universitaire en Changement). Un certain nombre d'enseignants font usage des TICE pour nourrir leur enseignement. Le développement de l'*e-learning*, principalement en bloc 3, permet aux étudiants inscrits en première année de master dans une autre université de suivre les éventuelles UE restantes de bloc 3.
- 6 La place accordée aux travaux pratiques et aux séminaires répond aux exigences d'une formation en sciences pharmaceutiques, cependant l'absence de stage dans le cycle est regrettée par les étudiants. Celui-ci leur permettrait notamment d'apprécier les réalités professionnelles liées à leur futur métier.
- 7 Le comité apprécie la présence à la fin du bloc 3 d'un travail intégré permettant une approche pluridisciplinaire des compétences par l'étudiant et une bonne préparation au mémoire exigé en fin de master
- 8 La préparation à la recherche bibliographique telle qu'elle est utilisée à ce jour par le département ne permet pas une bonne préparation des étudiants aux outils nécessaires à la recherche.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 9 La mise en œuvre du décret « Paysage »³ a nécessité un découpage de certaines UE. En effet, l'obligation de constituer un PAE de 60 crédits pour l'étudiant déconstruit la logique pédagogique du programme en permettant d'ignorer certains prérequis (en les transformant en corequis) pour certains cours. L'hétérogénéité de la population d'étudiants en cours rend difficile la mise en place des approches pédagogiques.
- 10 Le comité constate un déséquilibre réel entre les crédits ECTS attribués et la charge de travail effective pour les étudiants, concordance pourtant exigée par le processus de Bologne.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 11 A l'exception du travail intégré de fin de cursus, le comité n'a pas pu prendre connaissance de grille d'évaluation.
- 12 Le comité estime que les attendus et les modalités d'évaluation sont clairement communiqués aux étudiants.

RECOMMANDATIONS

- 1 Établir un lien étroit entre le référentiel de compétences et les acquis d'apprentissage et le programme de formation.
- 2 Mettre en place une UE stage qui pourrait être réalisée dans une officine, dans une pharmacie hospitalière ou dans un laboratoire de recherche pour permettre de découvrir les différents débouchés du secteur pharmaceutique.
- 3 Accentuer la préparation à la recherche bibliographique en s'appuyant sur les innovations mises en place par l'équipe des documentalistes.
- 4 Réaliser une adéquation entre les crédits ECTS et la charge de travail des étudiants conformément au processus de Bologne.

³ Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, http://www.galillex.cfwb.be/document/pdf/39681_029.pdf , consulté le 22 mai 2018.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 Dans son plan stratégique le département a pris en compte à la fois le nombre croissant des étudiants et l'encadrement nécessaire à la mise en place des PAE. Le comité souligne l'insistance de l'équipe rectorale sur la volonté de l'Université de prendre en compte le développement nécessaire des ressources humaines du département.
- 2 L'engagement de l'ensemble des équipes pour privilégier la proximité dans l'approche pédagogique contribue à créer un sentiment de grand bien être pour les étudiants. L'augmentation des étudiants relevée ces dernières années pourrait rapidement détériorer ce ressenti. Le département a fait part au comité des experts de son souhait de bénéficier d'une coordination pédagogique ce qui, au regard des constats avancés précédemment, lui semble tout à fait pertinent.
- 3 L'offre de formation continue proposée aux enseignants par l'Université est riche et appréciée.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 4 La nouvelle version de la plateforme pédagogique Webcampus est en cours d'appropriation par les parties prenantes. On peut regretter qu'aucune formation n'ait été prévue pour les étudiants qui ont rencontré des difficultés à son lancement.
- 5 Le comité apprécie l'agencement et les heures d'ouverture de la bibliothèque universitaire ainsi que les nombreux services offerts par celle-ci qui pourraient cependant être mieux exploités par le département.
- 6 La modernisation des laboratoires de travaux pratiques partagés avec d'autres départements semble nécessaire. Il serait souhaitable que le département de pharmacie puisse être intégré aux travaux de réflexion sur le sujet.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 7 Le comité constate l'existence de nombreux dispositifs pertinents mis en place par l'Université et le département pour l'équité en matière d'accueil, de suivi et de soutien

des étudiants conformément aux valeurs défendues par l'Université. Cependant les liens entre les différents services proposés au niveau institutionnel et le département via la conseillère aux études sont insuffisamment développés et formalisés.

- 8 Le comité relève que dans un souci d'équité, le département veille à appliquer des règles identiques en s'appuyant sur un guide pour valider les PAE.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 9 L'équipe rectorale est consciente de la réalité de la problématique des données, elle s'engage à les rendre plus accessibles. Le département pourrait ainsi s'en servir pour étayer sa stratégie. L'embauche d'un data manager est envisagée.

RECOMMANDATIONS

- 1 Rendre obligatoire une formation à la pédagogie pour les encadrants en début ou en cours de carrière.
- 2 Renforcer les liens entre l'institution et le département dans le développement des outils d'aide à la réussite.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 La méthodologie mise en place pour cette autoévaluation n'a pas été suffisamment collégiale et a souffert de la période de transition au niveau de l'équipe rectorale. La charge de travail induite a toutefois été portée quasiment par une seule personne dont le comité d'experts salue l'investissement. Le département a cependant eu le souci de s'inspirer des évaluations réalisées dans d'autres départements.
- 2 Malgré le travail d'auto évaluation, le comité n'a pas constaté de ressenti de la nécessité d'évolution (Pas de remise en question, d'amélioration continue sur approche programme, équipe pédagogique, approche compétences, etc.).

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 3 L'analyse SWOT rédigée en format très restreint, n'a pas permis de définir des axes stratégiques au niveau départemental qui seraient déclinés en plan d'action.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 4 Le comité d'experts constate que le plan d'action n'a pas donné lieu à un échange avec le rectorat et reflète l'attente du plan stratégique institutionnel. Un déficit de prise en charge de la démarche d'autoévaluation par l'institution est à souligner.

RECOMMANDATIONS

- 1 A ce stade le comité recommande au département de reprendre la SWOT de façon plus collégiale lorsque la démarche institutionnelle aura été posée. Le comité recommande d'utiliser la démarche qualité comme un outil pertinent pour faire face à la montée en charge des effectifs.

Conclusion

Il est important de mentionner les excellentes conditions de travail qui ont été offertes au comité des experts lui permettant d'obtenir les informations complémentaires au DAE.

L'Université de Namur définit actuellement sa stratégie institutionnelle dans le nouveau paysage universitaire, il importe de mener une réflexion sur le développement du département de pharmacie au sein de la faculté de médecine en tenant compte de l'impact de l'examen d'entrée en médecine sur les effectifs du cycle bachelier.

Au sein du département l'attention particulière accordée par les enseignants et l'équipe administrative et technique à l'accompagnement des étudiants en accord avec les valeurs défendues par l'Université apporte un grand bien être aux étudiants durant leur formation ce qui est favorable à leur réussite et à leur poursuite d'étude.

Pour donner suite à ce travail d'autoévaluation, le comité des experts encourage le département à développer sa démarche qualité en lien étroit avec la démarche mise en œuvre par l'institution.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation
Sciences pharmaceutiques

2017-2018

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

X L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond

Nom, fonction et signature
de l'autorité académique
dont dépend l'entité

TOUMAY Yves
doyen


Nom et signature du/de la
coordonnateur·trice de l'autoévaluation

Muret Valentine
Dogné Jean-Michel


¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.